

Image not found or type unknown



PAYER UNE PUBLICITE EN TOTALITE ALORS QUE PARTIELLEMENT EFFECTUEE

Par **pator**, le **01/03/2011** à **15:53**

Un acte de commerce sans contrat écrit pour une publicité à une radio doit-elle être payée en sa totalité alors qu'elle a été effectuée que 2x sur les 12x.

Pas de PREUVE de la pub.

Les 2 publicités ont été réglées.

A quel article du code de commerce ou du code civil dois-je faire référence? (somme en question 4000€)